

Dispensaire. La question générale a été traitée par MM. Soviche et de Polinière.

Il y avait beaucoup à dire sur le paupérisme à Lyon. MM. Parat et Terme se sont occupés des indigents valides et malades ; M. Louis Bonnardet a fait une étude spéciale de la mendicité, et M. l'abbé Bez a présenté le tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon. M. de Polinière a fait connaître ce qu'étaient, en 1835, les salles d'asile. Delandine, Béranger, Baboin de la Barollière, M. Louis Bonnardet ont traité sous divers points de vue la question des prisons, et M. Orsel aîné a rendu compte de la Société de patronage des jeunes libérés. Cette statistique des secours publics a plus d'intérêt que celle des lieux et des monuments.

XIV.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE.

Je ne crois pas devoir indiquer les innombrables factums, mémoires à consulter, édits royaux, pièces sur procès, jugements, etc., dont la réunion composerait l'ensemble de l'administration judiciaire. Depuis l'invention de l'imprimerie, les contestations des corps constitués, soit entre eux, soit avec le Gouvernement, soit enfin avec des bourgeois, et les procès des particuliers entre eux, ont fait pulluler ces écrits éphémères. Très peu méritent l'honneur d'une mention : à peine est-il permis de citer pour mémoire quelques recueils de règlements sur l'ancienne administration judiciaire. Quelques-unes des éditions du Stil ordinaire de la senéchaussée et siège présidial de Lyon ; quelques collections en petit format, des arrêts des Grands-Jours et enfin des mémoires ou factums proposés à l'occasion de procès curieux. Cette littérature sans nom n'est reconnue ni par l'Histoire, ni par la Bibliographie.